

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juillet 2022

Etaient présents : P. MOREAU, A. BAILLY, C. NICOLAS, MS BLANCHOT, JP BOUILLEUX, L. FROMONT, G. BARTHE et C. DUCRY

Absents : AS. BRIDE, F. DROUHIN

Représentés : F. DROUHIN (pouvoir à P. MOREAU)

Secrétaire de séance C. NICOLAS

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h10.

1) M. Le maire demande au conseil de valider l'ajout des plusieurs points à l'ordre du jour :

2022_17 - Délibération sur le classement sonore D1083

2022_18 - Délibération pour l'embauche d'une personne pour le ménage des classes de Cesancey

2022_19 - Création de poste d'un mi-temps d'accompagnement de bus

2022_20 - Délibération pour l'embauche de Marie Dumont pour assurer l'accompagnement de bus

2022_21 - Délibération sur le renouvellement de la mise à disposition d'un agent technique par la commune de Condamine

2022_22 - Délibération pour le règlement du reliquat RPI de 2021 à Gevingey

2022_23 - Délibération pour la convention du RPI Gevingey Cesancey

2) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10/05/2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

2022-14 Décision Modificative n°1

Suite à une erreur de saisie informatique du budget, le SGC a demandé au maire de faire approuver par le conseil une décision modificative portant sur une opération d'ordre donc sans incidence sur les opérations réelles.

Au vu du tableau de la décision, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2022-15 Délibération pour l'achat du réservoir d'eau du haut du village

Après lecture de la lettre signée du Pdt du SMEA de Beaufort offrant à l'achat pour l'euro symbolique à la commune de Cesancey, l'ancien réservoir d'eau potable du haut du village pour sa transformation en réserve incendie, le conseil municipal délibère à l'unanimité favorablement et mandate le maire pour signer tout document afférent. Le conseil remercie le SMEA pour cette offre.

2022-16 Avis sur l'hypothèse d'une harmonisation du taux de financement de la voirie sur ECLA

Suite à l'engagement de remise à plat des éléments de gestion de la voirie intercommunale par ECLA et au vu des différents tableaux transmis par la communauté d'agglomération, le conseil municipal rend un avis favorable à l'unanimité sur l'hypothèse d'une harmonisation du prix moyen du m² de la mise à neuf du revêtement. A noter que lorsqu'une commune demande à ECLA une remise à neuf, ECLA finance aussi les évacuations des eaux de ruissellement qui s'avèrent nécessaires ou leur remise en état. Le conseil municipal dit qu'il ne peut s'opposer à une harmonisation des tarifs sur la communauté d'agglomération.

2022-17 Délibération sur le classement sonore D1083

Le PLU comporte un article précisant l'application de la loi sur le bruit autour de la D1083 avec des obligations quant à l'isolation acoustique particulière des bâtiments à respecter par les constructeurs sur une largeur de 250m de part et d'autre correspondant à la catégorie 2. Le projet d'arrêté préfectoral prévoit un passage à la catégorie 3 du classement avec une largeur où les contraintes s'appliquent réduite à 100m plus favorable pour les constructions mais plus défavorable pour l'habitant ou l'utilisateur pour un même niveau de bruit. Le conseil avoue ne pas comprendre ce déclasserment alors que le trafic est de plus en plus dense. Le trafic fluctue suivant les périodes,

très dense avant la crise de 2008, il s'est fortement réduit après et a repris régulièrement puis s'est effondré au début du confinement lié à la covid 19. Le nombre de camions est en train d'augmenter à nouveau et ce déclassement interviendrait à contretemps. Pour cette raison, le conseil s'abstient de rendre un avis favorable.

2022-18 - Délibération pour l'embauche d'une personne pour le ménage des classes de Cesancey

Mme NICOLAS souhaitant ne pas renouveler son contrat pour le ménage des classes de Cesancey et de la mairie, il s'avère nécessaire de recruter un agent. Le maire dit que la dépense a été inscrite au budget et le conseil approuve à l'unanimité ce recrutement.

2022-19 - Création de poste d'un mi-temps d'accompagnement de bus

A la demande de Gevingey, la création d'un poste permanent concernant l'accompagnement de bus le midi est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

2022-20 - Délibération pour l'embauche de Marie Dumont pour assurer l'accompagnement de bus

Les effectifs en maternelle sur le RPI se maintenant à un niveau élevé, le poste d'ATSEM paraît nécessaire pour assurer une efficacité d'enseignement dans la classe des GS, CP, CE1. Mme Dumont avait proposé sa candidature avant son départ en congé maternité. Le conseil approuve à l'unanimité son retour sur ce poste et dit qu'il convient de demander à ECLA de lui signer un contrat d'embaucher s'il est possible que soit inscrite dans le contrat une clause d'affectation à Cesancey sans mise à disposition sur une autre commune de la communauté d'agglomération ? Sinon le conseil approuve à l'unanimité sont embauche directe par la commune et si elle le souhaite son embauche pour les heures nécessaires à l'accompagnement de bus le midi.

2022-21 - Délibération sur le renouvellement de la mise à disposition d'un agent technique par la commune de Condamine

La commune n'ayant pas obtenu les pièces comptables et une copie de l'engagement entre la commune de Condamine, Pôle Emploi et M. Vernier suite à la demande du maire, le conseil désapprouve à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent technique par la commune de Condamine. Il est donc mis fin aux services de Mr Vernier à Cesancey.

2022-22 - Délibération pour le règlement du reliquat RPI de 2021 à Gevingey

Malgré la non transmission des pièces comptables justificatives depuis 2019 par la commune de Gevingey et la non transmission même à partir de janvier 2022 comme convenu lors de la première réunion du groupe de travail du RPI le conseil approuve le paiement du reliquat de 13062,40€ et demande au maire de régler seulement la différence entre cette somme et la somme de frais de Cesancey restant à établir.

2022-23 - Délibération pour la convention du RPI Gevingey Cesancey

La convention étant en cours de modification à Gevingey, ce point est reporté au conseil prévu le 22 août 2022 à 19h00.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 21h55.

Philippe Moreau

